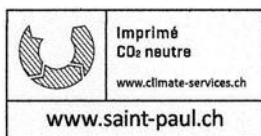


Commune de GIVISIEZ



**Message de printemps du Conseil communal
et convocation à l'Assemblée communale
du 27 mai 2019**



La Commune de Givisiez choisit de compenser le CO₂ produit par cet imprimé.

Photo de couverture : Jean-Pierre Telley

Photo page 4 : Jean-Pierre Telley

Photo page 43 : Commune de Givisiez

Dessins : Pécub

Sommaire

Convocation à l'Assemblée communale du 27 mai 2019	3
Message du Syndic.....	4
Bilans comparés aux 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017	6
Récapitulation des comptes 2018.....	8
Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2018.....	10
Cash flow.....	19
Rapport de l'organe de révision.....	20
Contrôle des investissements au 31 décembre 2018.....	22
Mesure de l'Agglo 20.10 Voies de mobilité douce secteur Jo-Siffert	24
Mesure de l'Agglo 22.11 Voies de mobilité douce secteur Colline.....	25
Mesure de l'Agglo 23.01 Aménagement d'un abri vélo à la gare	26
Crédit d'étude pour la nouvelle école	27
Désignation de l'organe de révision pour 2019-2021.....	29
Election d'un/-e membre à la Commission financière	30
Election d'un/-e Conseiller/-ère d'Agglomération.....	31
Approbation du règlement scolaire	32
Approbation du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES).....	33
Approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires	34
Fusion du Grand Fribourg.....	35
Du changement au Conseil communal	36
Enquête sur les besoins en places d'accueil préscolaire et extrascolaire.....	38
Assainissement du bruit routier	39
Fermetures de l'Administration communale durant l'année 2019	40
Du côté de la Bibliothèque.....	41
Distribution d'eau potable.....	42
<i>Dans le rétroviseur</i>	43
Vie sportive, culturelle et sociale :	
CarteCulture	44
Chronique forestière.....	45
Les Ligues de Santé	46
Le Programme Bâtiments Fribourg	iii
Bienvenue dans les bois	iv



Convocation à l'Assemblée communale du 27 mai 2019

Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le **lundi 27 mai 2019 à 20 h** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2018
(ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
2. Comptes 2018
3. Budget d'investissements 2019 :
 - 3.1 Mesure de l'Agglo 20.10 Voies de mobilité douce secteur Jo-Siffert
 - 3.2 Mesure de l'Agglo 22.11 Voies de mobilité douce secteur Colline
 - 3.3 Mesure de l'Agglo 23.01 Aménagement d'abris-vélos à la gare
 - 3.4 Crédit d'étude pour la nouvelle école
4. Désignation de l'organe de révision pour 2019-2021
5. Election d'un/-e membre à la Commission financière
6. Election d'un/-e Conseiller/-ère d'Agglomération
7. Approbation du règlement scolaire
8. Approbation du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)
9. Approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires
10. Divers

*Au nom du Conseil communal
Le Syndic : Vladimir Colella
La Secrétaire : Ariane Menoud*

Message du Syndic

En recherche d'inspiration pour le message qui va suivre, je me suis penché dans les archives de notre Commune et ai lu avec intérêt les différents mots de mes prédécesseurs.



En lisant le message de printemps 2018, j'ai été frappé par les similitudes avec la situation actuelle ! Le mot de la Syndique Suzanne Schwegler faisait en effet état des changements intervenus au sein du Conseil communal. Ce constat pourrait être repris aujourd'hui puisque notre Exécutif a enregistré une nouvelle mutation tout récemment. La charge de Conseiller communal est,

il faut le souligner, une tâche enrichissante et passionnante. Toutefois, elle est très prenante et ne se concilie que difficilement et au prix d'importants sacrifices avec les engagements privés ou professionnels ainsi qu'avec la maladie.

En recherchant plus loin dans les archives, je me suis également penché sur le premier mot du Syndic, cette tradition remontant au Message d'automne 2011. Jean-Daniel Wicht y parlait alors de quatre importants dossiers qui font, là encore, écho aux dossiers qui nous occupent aujourd'hui.

Il mentionnait :

- L'agrandissement de la Résidence Le Manoir qui était alors un projet étudié en collaboration avec les communes de Corninboeuf et de Granges-Paccot ainsi que la paroisse de Givisiez et Granges-Paccot. Ce projet a vu le jour et est entré maintenant dans sa toute dernière phase puisque l'agrandissement proprement dit est terminé et que les travaux de rénovation entrepris sur la partie historique se termineront dans le courant de cette année.

- Le projet de couverture autoroutière sur le tronçon situé entre la route du Crochet et le bâtiment de La Chassotte. A l'époque, un comité de pilotage venait d'être mis sur pied et la mise à l'enquête publique était prévue pour 2012. Aujourd'hui, un nouveau comité de pilotage a vu le jour et la démarche, sous l'égide du Canton, englobe un nombre bien plus important de partenaires qu'à l'époque. A l'heure actuelle, les études, pour lesquelles un crédit a été accepté par notre Assemblée communale, devraient se terminer en 2024. Force est de constater que la concrétisation du projet, si nous l'accompagnons maintenant, se fera avec le concours de nos successeurs.
- Le projet d'agglomération de deuxième génération (PA2), alors en phase d'approbation. Ce PA2 est aujourd'hui encore d'actualité puisque les mesures que nous réalisons découlent de ce qui avait été prévu par cette planification. Depuis, le PA3 a été adopté et conditionnera les investissements de notre Commune ces prochaines années. Par ailleurs, les travaux pour le PA4 ont démarré.
- La fusion 2C2G, dont les travaux étaient en cours. Ce dernier dossier mentionné me permet de boucler mes pérégrinations dans nos archives pour relever que nous nous retrouvons aujourd'hui, après une année de travaux, au cœur du processus de fusion du Grand Fribourg.

Les grands projets stratégiques de la Commune prennent vie pendant une législature et se poursuivent, se développent et se terminent sans égard pour les échéances administratives mais entretiennent plusieurs générations d'édiles. Pour cette raison, il est important de jeter un œil dans le rétroviseur de temps à autre pour savoir d'où sont partis les projets et comment ils ont évolué. Cela permet de comprendre pourquoi ils se trouvent au stade où ils en sont et comment il convient de continuer à les faire avancer. Les changements au niveau des Conseils communaux, et le nôtre en particulier, bien qu'étant un défi au niveau de la continuité, permettent également de trouver de nouveaux yeux qui portent un regard frais sur les dossiers.

Pour terminer ce regard en arrière, je vous invite à terminer le tour initié par notre ancienne Syndique Suzanne Schwegler qui s'était penchée sur des aspects insolites et peu connus des communes qui formeront, à court ou moyen terme, le Grand Fribourg.

Du côté de **Granges-Paccot**, je vous invite à vous arrêter à proximité du Viaduc De Grandfey. Ce pont a permis à Fribourg, au XIXe siècle, de devenir le Fribourg que l'on connaît aujourd'hui. En effet, le passage de la grande transversale ferroviaire du Lac de Constance vers Genève a fait grand débat à l'Assemblée fédérale où la variante fribourgeoise a été préférée à celle broyarde (59 voix contre 47). Ce choix a profondément marqué la destinée de tout le canton. Aujourd'hui encore, ce viaduc relie les deux côtés de la Suisse, sur la célèbre barrière constituée par la Sarine, frontière linguistique qui se traduit dans les faits par un processus de fusion du Grand Fribourg qui n'intègre pas la Commune de Düringen, alors qu'elle pourrait pourtant beaucoup nous apporter dans la construction de l'identité du Grand Fribourg.

Pour trouver de la fraîcheur en été, quoi de mieux que de cheminer le long d'un ruisseau ? A **Corminboeuf**, commune sur le territoire de laquelle le Tiguellet prend sa source, cela est possible, notamment sur le sentier situé derrière l'école. Grâce à la tranquillité du lieu, il n'est pas rare de pouvoir apercevoir de belles truites dans ces eaux calmes. Sous ses airs paisibles, il convient toutefois de ne pas sous-estimer ce bucolique filet d'eau. En effet, lors de fortes pluies, il peut devenir très menaçant. D'ailleurs, la grandeur des bassins de rétention, au bout de la Route Jo-Siffert et sur le territoire de Givisiez, sous le pont du Tiguellet, devrait mettre la puce à l'oreille de l'observateur attentif.

Si l'on veut continuer le tour de nos Communes voisines de manière sportive, c'est à la salle de sport de **Matran** qu'il faut se rendre. Non pas pour le lieu lui-même mais parce que c'est de cet endroit que débentent divers sentiers pédestres ornés de plusieurs sculptures réalisées lors des symposiums organisés par l'association « Matran Sculpte ». De la sorte, on peut lier effort physique et découverte culturelle. A noter que, pendant plusieurs années, une sculpture provenant de cette association était visible dans les locaux de la Bibliothèque communale de Givisiez.

Pour terminer ce voyage, je vous invite à **Villars-sur-Glâne**, dans un endroit où se rencontrent un pont, une rivière et de belles pierres : le pont de Sainte-Apolline. La présence d'une première chapelle, datant de 1147, à Sainte-Apolline, démontre qu'on traversa très tôt la Glâne à cet endroit. L'existence d'un pont est attestée avant 1243. La chapelle actuelle, située juste à côté du pont, date de 1566. Le pont de Sainte-Apolline est emprunté depuis des siècles, et aujourd'hui encore, par les pèlerins en marche vers Saint-Jacques de Compostelle.

*Vladimir Colella
Syndic*

Bilans comparés aux 31.12.2018 et 31.12.2017

Actifs	31.12.2018	31.12.2017
Capitaux	2 122 495.78	1 612 246.14
CC Etat de Fribourg	188 201.43	231 409.88
Débiteurs impôts	2 604 448.79	1 560 192.74
Débiteurs administration et taxe au sac	502 191.74	462 989.35
Débiteurs eau	267 257.15	261 601.45
Débiteurs AFC (impôt anticipé)	13 221.17	13 221.98
Débiteurs pmts non attribués	0.00	0.00
Patrimoine financier :		
- Part à la recapitalisation du Manoir		
- Propriété Résidence Le Manoir		
- Domaine agricole de Toutvent	2 000 000.00	2 000 000.00
- Buvette du centre sportif	1.00	1.00
- Maison Cochard route de l'Epinay 2	267 975.00	272 380.00
- Acompte sur terrain de Corberayes	102 000.00	108 000.00
- Etudes d'aménagement du territoire	496 060.00	539 040.00
- La Chassotte	1 690 000.00	1 711 000.00
- Villa Perler route Château-d'Affry 20	227 500.00	230 000.00
- Transformation villa Perler	175 000.00	175 000.00
- Espace La Faye	1 340 000.00	1 400 000.00
- Appartement PPE Jubindus 7	273 000.00	273 000.00
-Reprise patinoire sèche Arena	1 376 250.00	1 421 250.00
- Actions et parts sociales	1 997 750.00	1 997 750.00
Actifs transitoires :		
- Actifs transitoires divers	117 847.59	179 296.54
Patrimoine administratif :		
- Réseau routier et trottoirs	6 672 470.50	7 072 680.50
- Réseau d'eaux usées et STEP	1 059 693.30	1 183 833.40
- Installations sportives	265 000.00	285 000.00
- Réseau d'eau potable	0.00	230 886.60
- Endiguements	1.00	1.00
- Déchetterie	25 000.00	25 000.00
- Places de jeux	295 484.70	295 484.70
- Place des Osses	300 000.00	320 000.00
- Crédit Etude modernisation gare	87 617.75	87 617.75
- Maison communale	510 000.00	540 000.00
- Le Rural	4 500 000.00	4 575 000.00
- Centre scolaire (bâtiments 78 + 92)	870 000.00	980 000.00
- Local du feu	0.00	200 000.00
- Cimetière	75 000.00	75 000.00
- Centre scolaire (bâtiment 2012)	2 389 440.00	2 473 330.00
- Raccordement à GIVICAD	542 000.00	569 000.00
- Projet Chanteclair	176 473.60	0.00
- Véhicules et mobilier	0.00	50 000.00
- Stock de clips pour conteneurs	334.80	823.65
TOTAUX	33 529 715.30	33 412 036.68

Passifs

31.12.2018 31.12.2017

Créanciers	327 410.80	478 211.05
CC Etat de Fribourg		
Dettes	19 914 013.51	21 331 905.37
Fond Roland et Bianca Manigley	237 000.00	237 000.00

Provisions :

Provision pour pertes sur débiteurs	450 000.00	500 000.00
Provision Réforme fiscale (RF)	800 000.00	0.00
Provision Caisse de pension	480 000.00	0.00

Passifs transitoires :

- Passifs transitoires divers	983 888.00	899 287.95
- Centre commercial Moncor SA	870 000.00	990 000.00
- Cautions pour clés prêtées	10 200.00	10 200.00
- Fortune du MCDI	8 997.96	13 010.51

Réserves :

- Rachats PC : divers	282 400.00	282 400.00
- Rachats PC : Beauséjour Sud	472 350.00	472 350.00
- Réserve obligatoire déchets	42 362.72	54 005.30
- Renouvellement conduites eau potable	301 690.85	205 945.80
- Réserve équilibre eau potable	81 531.35	56 855.75
- Renouvellement conduites eaux usées	800 727.45	487 769.10
- Réserve équilibre eaux usées	149 017.15	202 700.90
- Fonds pour les manifestations locales	12 382.55	12 382.55
- Fonds pour une œuvre d'art	3 055.20	3 055.20
- Entretien des immeubles	706 607.00	716 300.00
- Installations sportives	150 000.00	150 000.00
- Achats de terrains	750 000.00	750 000.00
- Entretien des endiguements	70 000.00	70 000.00
- Réseau routier	200 000.00	200 000.00
- Projet Chanteclair	0.00	250 000.00
- Réserve pour projet informatique	35 291.40	50 000.00

ENGAGEMENTS LOCAUX HORS BILAN :
Cautionnements bancaires en faveur
du Tennis-Club Givisiez CHF 36'000.-

Fortune nette 5 390 789.36 4 988 657.20

TOTAUX 33 529 715.30 33 412 036.68

Récapitulation des comptes 2018

COMPTES 2018

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
0	Administration	1 573 665.17	262 673.65
1	Ordre public	416 319.16	36 939.75
2	Enseignement et formation	3 727 657.35	121 637.50
3	Culture, sports et loisirs	532 417.00	18 557.10
4	Santé	1 181 243.45	5 925.40
5	Affaires sociales	1 954 667.69	13 637.90
6	Transports et communications	1 574 976.91	194 542.05
7	Protection de l'environnement	1 643 027.76	1 849 886.35
8	Economie	48 228.21	
9	Impôts, finances et immeubles	2 431 012.39	16 062 636.05
	Amortissements obligatoires	746 771.90	
	Amortissements supplémentaires	960 665.53	
	Affectation aux réserves obligatoires (ch.7)	433 379.00	
	Prélèvement s/réserves obligatoires (ch.7)		53 683.75
	Affectation aux réserves non obligatoires (ch.9)		
	Dissolution de réserves		286 044.18
	Provision Réforme fiscale RF	800 000.00	
	Provision Caisse de pension Etat FR	480 000.00	
Résultat du compte de fonctionnement		402 132.16	
Totaux		18 906 163.68	18 906 163.68
Investissements			
0	Administration	14 708.60	
1	Ordre public		191 300.00
2	Enseignement et formation		
3	Culture, sports et loisirs		
4	Santé		
6	Transports et communications	11 642.58	131 618.45
7	Protection de l'environnement		
8	Economie		
9	Impôts, finances et immeubles		
Report net au bilan		759 085.05	462 517.78
Totaux		785 436.23	785 436.23

BUDGET 2018**COMPTES 2017**

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 652 090	257 125	1 522 622.20	259 373.65
400 800	28 800	395 434.60	11 363.80
3 824 520	138 610	3 712 438.65	167 688.00
585 850	31 200	562 818.20	28 692.65
1 169 400	20 000	1 086 861.95	8 502.60
2 171 002	12 350	1 942 418.89	16 331.50
1 459 500	181 250	1 455 647.92	180 720.00
1 926 525.00	1 943 270	1 517 307.55	1 862 717.00
62 300		44 436.25	
2 617 383	13 704 445	2 560 278.88	13 981 926.06
821 185		749 885	
		433 700.00	
258 245		518 865.70	
	50 400		33 700.00
	581 350	48 299.47	
16 948 800	16 948 800	16 551 015.26	16 551 015.26
65 000			
		156 893.25	
700 000	70 000		
		33 700.00	190 593.25
765 000	70 000	190 593.25	190 593.25

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2018

PREAMBULE

Le compte de fonctionnement laisse apparaître un bénéfice de CHF 402'132.16, après déduction des amortissements obligatoires de CHF 746'771.90, d'amortissements complémentaires de CHF 960'665.53 et de prélèvements sur les réserves non obligatoires de CHF 286'044.18 pour les investissements en cours. Des attributions aux réserves obligatoires du chapitre 7 « Protection de l'environnement » ont été réalisées à hauteur de CHF 433'379. Un prélèvement sur la réserve de CHF 53'683.75 a été effectué pour le chapitre « Exploitation du réseau d'eaux usées » conformément à la prévision budgétaire.

Ce résultat, bien meilleur que les prévisions budgétaires, s'explique principalement en raison de la facturation d'impôts spéciaux tels que les gains immobiliers et les mutations immobilières, deux types d'impôts qu'il est difficile d'estimer lors de l'établissement du budget. Les impôts sur les bénéfices des personnes morales enregistrent également des résultats en dessus des attentes. Globalement, les charges sont en ligne avec les budgets hormis quelques exceptions en lien avec l'aménagement du territoire, l'aménagement routier et la mobilité, compensées par certaines charges liées en dessous de la prévision.

Bilan

Au 31.12.2018, le bilan présente une variation de CHF 117'678.62 par rapport à 2017. Cette augmentation résulte notamment de la création de provisions liées à la réforme fiscale des entreprises à hauteur de CHF 800'000 ainsi qu'en lien avec les répercussions financières sur les communes du projet de modification de la Caisse de prévoyance, à hauteur de CHF 480'000. Le Conseil communal poursuit activement la stratégie de désendettement mise en place depuis le début de la législature. Partant, les dettes contractées auprès d'établissements bancaires au 31.12.2018 s'élèvent à CHF 19'914'013.51, soit une diminution de CHF 1'417'891.86 par rapport à l'année précédente.

Au 31.12.2018, les capitaux disponibles en caisse et sur les divers comptes postaux et bancaires, comprenant également le compte courant de l'Etat de Fribourg, se montent à CHF 2'310'697.21, en augmentation de CHF 467'041.19 par rapport à la situation au 31.12.2017.

Investissements

Divers investissements, votés par des Assemblées communales précédentes, sont en cours mais aucun n'a été bouclé au 31.12.2018. Les reports de ces montants au bilan et les prélèvements sur les réserves y relatives ont été réalisés. Les décomptes finaux seront soumis à l'Assemblée communale en temps opportun.

L'intégralité des comptes 2018 ne figure pas dans le présent message. Ils peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet www.givisiez.ch. Ils sont également disponibles à l'Administration communale.



Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2018 (suite)

Fonctionnement

Administration	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
-----------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------

01 Assemblée, Conseil, Commissions	- CHF 255'612.20	- CHF 295'500	- CHF 275'126.90
---	-------------------------	----------------------	-------------------------

Globalement, les charges du Conseil communal sont inférieures au budget ainsi qu'en regard des comptes 2017.

02 Administration générale	- CHF 1'055'379.32	- CHF 1'099'465	- CHF 988'121.65
-----------------------------------	---------------------------	------------------------	-------------------------

Les dépenses de cette rubrique sont inférieures au budget de CHF 44'085.68. L'augmentation par rapport aux comptes 2017 résulte principalement de charges relatives à la maintenance informatique et de notre participation à l'Agglomération de Fribourg pour le chapitre administratif.

Ordre public	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
---------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------

11 Police	- CHF 127'961.05	- CHF 133'900	- CHF 116'396.40
------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Notre participation au financement de la police intercommunale est en dessous de la prévision mais supérieure en regard des comptes 2017.

12 Justice	- CHF 97'864.06	- CHF 94'050	- CHF 130'245.75
-------------------	------------------------	---------------------	-------------------------

Les coûts du Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz (SOCS) sont supérieurs à la prévision de CHF 3'814.06 mais en baisse par rapport aux comptes 2017. Ces derniers avaient été impactés notamment par les frais d'aménagement des nouveaux locaux du SOCS.

14 Police du feu	- CHF 126'138.90	- CHF 119'750	- CHF 112'212.10
-------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les dépenses relatives à la défense incendie s'élèvent à CHF 126'138.90 et sont supérieures au budget de CHF 6'388.90. Cette augmentation résulte notamment de coûts en lien avec les frais de police des constructions AEAI et d'une participation aux véhicules du centre de Renfort encore facturée pour 2018.

Enseignement et formation	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
----------------------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------

	- CHF 3'606'019.85	- CHF 3'685'910	- CHF 3'544'750.65
--	---------------------------	------------------------	---------------------------

20 Ecole enfantine	- CHF 251'684.25	- CHF 265'750	- CHF 251'693.65
---------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

21 Cycle scolaire obligatoire	- CHF 2'427'411.65	- CHF 2'450'810	- CHF 2'365'247.45
--------------------------------------	---------------------------	------------------------	---------------------------

Les dépenses de l'enseignement obligatoire (classes enfantines, primaires et secondaires) sont en dessous de la prévision de CHF 37'464.10, mais en légère hausse par rapport à 2017.

Les coûts liés aux services auxiliaires et aux écoles spécialisées pour handicapés enregistrent une hausse de CHF 24'459.75 par rapport au budget ainsi qu'en regard des comptes 2017 de CHF 33'165.75.

Les frais de l'accueil extrascolaire sont en dessous de la prévision de CHF 77'876.80 et en diminution en regard des comptes 2017 de CHF 38'063.25, notamment en raison de la modification des tarifs de refacturation aux parents.

Culture, sports et loisirs	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
-----------------------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------

30 Culture	- CHF 376'152.80	- CHF 390'550	- CHF 374'098.75
-------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Globalement, les frais de la culture sont en légère hausse en regard des comptes 2017 mais en dessous de la prévision. Notre participation aux frais du Conservatoire s'élève à CHF 106'342, soit en diminution de CHF 6'308.90 par rapport aux comptes 2017 et en dessous de la prévision de CHF 5'908.

34 Sports	- CHF 78'952.10	- CHF 114'800	- CHF 115'761.45
------------------	------------------------	----------------------	-------------------------

L'entretien de nos places de sport ainsi que les subventions accordées aux sociétés sportives à titre d'aide pour le financement de leurs mouvements juniors représentent un montant de CHF 67'087.45, soit une hausse de CHF 2'515.55 par rapport aux comptes 2017 mais légèrement au dessus de la prévision.

35 Loisirs	- CHF 58'755.00	- CHF 49'300	- CHF 44'265.35
-------------------	------------------------	---------------------	------------------------

Ce poste représente les frais des camps scolaires des enfants, déduction faite des subventions Pro Juventute ainsi que Jeunesse & Sport. L'augmentation des coûts de ce chapitre découle notamment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire qui ne permet plus la facturation de participations aux parents pour ces activités.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2018 (suite)

Santé	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
	- CHF 1'175'318.05	- CHF 1'149'400	- CHF 1'078'359.35

Les dépenses de ce chapitre, correspondant dans leur globalité à des charges liées cantonales, sont supérieures au budget de CHF 25'918.05.

Affaires sociales	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
	- CHF 1'941'029.79	- CHF 2'158'652	- CHF 1'926'087.39

Les coûts de la petite enfance (crèches, mamans de jour et école maternelle) s'élèvent à CHF 515'728.55. Ils sont inférieurs à la prévision de CHF 32'271.45 mais linéaires par rapport aux comptes 2017.

L'aide sociale cantonale et régionale s'élève à CHF 453'930.19 et est en dessous de la prévision ainsi qu'en regard des comptes 2017. Notre participation aux coûts cantonaux LASoc enregistre en 2018 un bonus relatif au décompte 2017. Les coûts de ce service ont été revus à la baisse par le canton et le budget 2019 a d'ores et déjà été corrigé dans ce sens. L'impact pour les comptes 2018 est une charge négative générée par la différence entre le solde mis en compte pour 2017 et le montant réellement versé en 2018.

Transports et communications

Comptes
2018

Budget
2018

Comptes
2017

62 Routes communales

- CHF 706'795.84

- CHF 630'650

- CHF 726'193.87

Les dépenses relatives à l'entretien des routes et trottoirs, du déneigement, de l'éclairage public ainsi que de diverses études d'aménagements routiers sont en dessus de la prévision de CHF 76'145.84. Ce dépassement découle principalement de l'entretien de nos routes ainsi que d'études pour les aménagements routiers plus conséquents que prévus.

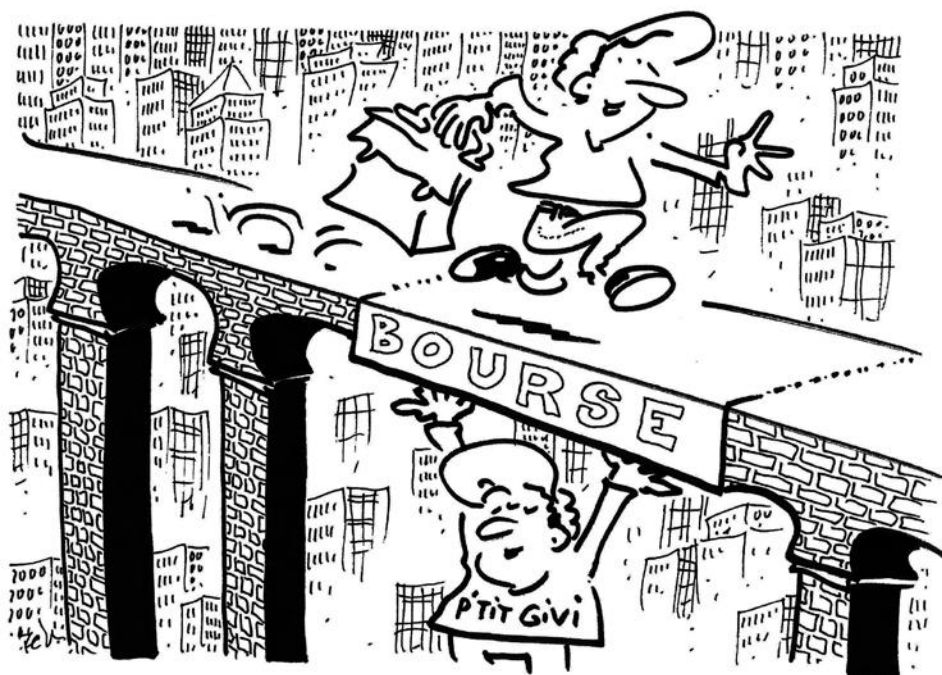
65 Transports publics

- CHF 653'495.02

- CHF 627'500

- CHF 528'270.05

Les coûts de la mobilité sont en dessus de la prévision de CHF 25'995.02. Cette différence résulte principalement de la hausse de notre participation à l'Agglo liée à la mobilité. Un déficit de CHF 5'680 est également enregistré sur la vente des 8 cartes journalières CFF.



Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2018 (suite)

Protection de l'environnement

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
70 Eau potable	- CHF 439'662.80	- CHF 503'520	- CHF 434'403.55
71 Eaux usées	- CHF 680'443.80	- CHF 673'900	- CHF 619'749.30

La facturation des taxes de base et d'exploitation d'eau potable et des eaux usées a généré des recettes globales de CHF 1'055'732.05 pour un budget estimé à CHF 1'066'020. Les attributions ou les prélèvements sur les différentes réserves ont été comptabilisés et le taux de couverture légal de 100 % est ainsi respecté.

72 Ordures	- CHF 695'818.50	- CHF 760'850	- CHF 744'565.75
-------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Globalement, les coûts liés aux déchets sont en dessous de la prévision. En effet, notre part à la déchetterie intercommunale s'élève à CHF 117'201.15, soit une diminution de CHF 17'798.85 par rapport au budget. Celle-ci résulte de frais de gestion de la déchetterie en dessous de la prévision d'une part et, d'autre part, de la répartition intercommunale avec Granges-Paccot qui s'effectue au prorata de la population légale.

742 Cimetière part de Givisiez	- CHF 11'530.55	- CHF 10'500	- CHF 8'322.00
---------------------------------------	------------------------	---------------------	-----------------------

Les frais du cimetière intercommunal sont supérieurs à la prévision de CHF 5'339.80. Ceux-ci génèrent une augmentation de la participation de Givisiez de CHF 1'030.55 en regard du budget.

Protection de l'environnement

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
79 Aménagement du territoire	- CHF 132'871.01	- CHF 138'650	- CHF 141'815.05

Ce chapitre comporte notamment les frais liés à la gestion des permis de construire ainsi que les honoraires de révision de nos plans d'aménagement locaux. Les frais de gestion des constructions sont supérieurs à la prévision de CHF 13'326. Cette différence résulte de la gestion de demandes de permis de construire en sus du forfait annuel. Ces coûts sont compensés par des produits en lien avec les autorisations de construire supérieurs au budget de CHF 27'006. Les honoraires liés à la révision du PAL enregistrent également un dépassement de CHF 17'587.75 par rapport au budget. Ceux-ci résultent du traitement des nombreuses oppositions.

Impôts, finances

Comptes
2018

Budget
2018

Comptes
2017

90 Impôts

CHF 14'079'647.14

CHF 12'636'850

CHF 12'932'318.26

Globalement, les recettes fiscales sont en dessus de la prévision ainsi qu'en regard des comptes 2017. Les impôts sur les gains immobiliers, les mutations immobilières et les successions enregistrent un bonus de CHF 724'207.20 par rapport à la prévision. De plus, les impôts sur les bénéfices des personnes morales facturés au 31.12.2018 sont supérieurs aux espérances d'encaissement. Il s'agit toutefois de gains exceptionnels, il y a donc lieu de conserver une certaine prudence pour les années futures notamment en raison de la réforme fiscale des entreprises (PF 17). Une provision de CHF 800'000 a d'ores et déjà été constituée à cet effet, conformément à l'autorisation donnée par le Service des Communes. Elle permettra de pallier momentanément les répercussions de ce projet sur les impôts des personnes morales.

93 Péréquation financière

- CHF 897'788

- CHF 897'788

- CHF 1'016'009.00

Les montants payés à la péréquation intercommunale sont conformes au budget et en diminution de CHF 118'221 par rapport à 2017.

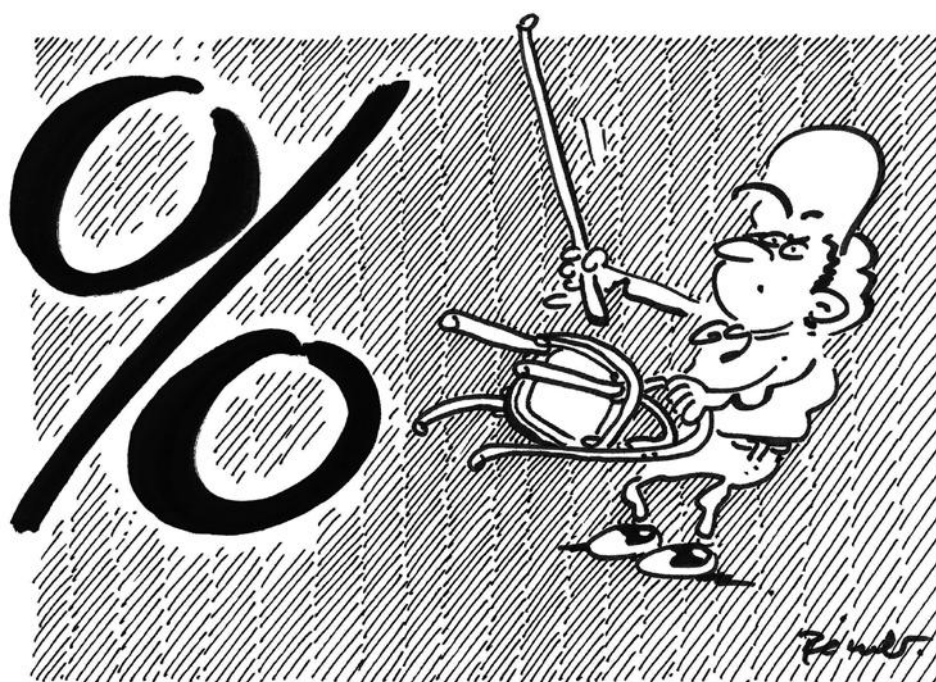
940 Finances

- CHF 846'811.20

- CHF 835'715

- CHF 819'319.46

Les intérêts de nos dettes sont en baisse par rapport à 2017 et également en dessous de la prévision. Le remboursement de certains emprunts et le renouvellement d'autres à des taux intéressants expliquent cette baisse. Les amortissements obligatoires ont été corrigés à la baisse par le Service des communes pour les mêmes raisons.



Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2018 (suite)

Immeubles

Comptes
2018

Budget
2018

Comptes
2017

942 Immeubles

- CHF 553'382.98

- CHF 614'420

- CHF 415'336.37

La gestion du patrimoine immobilier laisse apparaître un déficit en dessous de la prévision de CHF 61'037.02 mais enregistre une hausse par rapport à 2017 de CHF 138'046.61. Cette augmentation par rapport à 2017 découle principalement de charges en lien avec le centre scolaire pour l'étude d'installation des containers à l'école. L'entretien du centre sportif de Chandolan a également généré des coûts en dessus de la prévision ainsi que par rapport aux comptes 2017.

À PROPOS, TU AS UN
COMMENTAIRE À
FAIRE SUR LE BUDGET
DE NOTRE
MÉNAGE ?



Cash flow

Le cash flow de l'exercice 2018, au moyen duquel la capacité financière de la Commune est mesurée, s'élève, avant la prise en charge de provisions à buts déterminés, à CHF 3'433'220.66, alors que le budget prévoyait un cash flow de CHF 387'680

Détail du cash flow

	Comptes 2018	Budget 2018
Résultat	402'132.16	- 581'350.00
Amortissements obligatoires	746'771.90	821'185.00
Amortissements supplémentaires	960'665.53	0.00
Affectation à la réserve équilibre eau potable	24'675.60	31'595.00
Affectation à la réserve renouvellement conduites eau potable	95'745.05	93'400.00
Prélèvement sur la réserve équilibre eaux usées	- 53'683.75	- 50'400.00
Prélèvement sur la réserve équilibre eau potable		- 60'000.00
Affectation à la réserve renouvellement conduites eaux usées	312'958.35	124'900.00
Affectation à la réserve obligatoire déchets		8'350.00
Dissolution de la réserve	- 286'044.18	0.00
Dissolution partielle de la provision perte sur débiteur	- 50'000.00	
Provision Réforme fiscale	800'000.00	
Provision Caisse prévoyance Etat – incidences	480'000.00	
Totaux	3'433'220.66	387'680.00

Pour mémoire, le cash flow des années précédentes s'élevait à :	2007	1'239'425
	2008	4'103'185
	2009	1'407'970
	2010	1'175'637
	2011	1'935'223
	2012	1'560'155
	2013	714'778
	2014	1'471'978
	2015	1'083'870
	2016	890'250
	2017	1'717'050

Rapport de l'organe de révision



Multifiduciaire Fribourg SA
www.multifiduciaire-fribourg.ch

Fribourg
Rue Faucigny 5 | Case postale 992 | CH-1701 Fribourg
Tél. 026 425 53 33 | Fax 026 425 53 39

Bulle
Rue de l'Europe 12 | CH-1630 Bulle
Tél. 026 913 01 60 | Fax 026 913 01 69

Rapport de l'organe de révision au Conseil communal et à la Commission financière de la Commune de Givisiez

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la Commune de Givisiez pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Expert réviseur
agréé ASR

EXPERT
SUISSE
Certificat d'agrément

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.


Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 33'529'715.30, ainsi qu'un bénéfice de CHF 402'132.16.

Fribourg, le 21 mars 2019

Multifiduciaire Fribourg SA



Marc Baudin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



David Fleury
Expert-réviseur agréé

Annexes : comptes annuels (comptes de fonctionnement, comptes d'investissements, bilan, annexe)

Contrôle des investissements au 31.12.2018

Comptes	Objets	Décisions	Crédits	
02.506.1	Renouvellement des serveurs informatique	11/12/2017	65 000.00	D+R
701.501.6	Adduction d'eau du PQ CIG 2	14/04/1994	943 217.00	
94209.500.00	Achat terrain Corberayes art. 97 RF	26/05/2009	2 550 000.00	E+R
62.501.19 /				
62.669.00	Modification luminaires d'éclairage public	15/12/2010	350 000.00	E
721.501.01	Aménagement de la nouvelle déchetterie	11/12/2017	700 000.00	
79.501.02	Valorisation du PAD Chandolan	26/05/2014	200 000.00	E
940.525.4	Prêt à la Fondation Chanteclair	27/05/2015	1 000 000.00	D+R
94205.503.02	Assainissement de l'Espace La Faye	28/05/2018	115 000.00	D+R
Totaux (à titre indicatif)			5 923 217.00	

Légende des financements votés en assemblée :

E = emprunt

D = capitaux disponibles et réserves

R = dissolution de réserve

Amort %	Emprunts accordés	Utilisés avant 2018	Utilisés en 2018	Encore disponibles	Décompte final
			14 708.60	50 291.40	
		763 217.00		180 000.00	
4%	1 500 000.00	1 206 862.50		1 343 137.50	
15%	350 000.00	307 018.05		42 981.95	
3%			11 642.58	688 357.42	
4%	200 000.00	93 739.30		106 260.70	
			426 473.60	573 526.40	
			9 693.00	105 307.00	
		2 370 836.85	462 517.78	3 089 862.37	0.00

Mesure de l'Agglo 20.10

Voies de mobilité douce secteur Jo-Siffert

Réalisation d'itinéraires de mobilité douce dans la zone industrielle entre les routes Jo-Siffert et Château-d'Affry

Avec la mise en service du centre d'entretien et d'exploitation des TPF à la route du Vieux-Canal, la zone industrielle entre la route Jo-Siffert et celle du Château-d'Affry gagne en importance. Il devient nécessaire pour les personnes travaillant dans ce secteur de pouvoir se déplacer aisément à pied, de leur lieu de travail aux arrêts de bus à proximité, ou de permettre à ceux qui se déplacent à vélo de le faire en toute sécurité.

La mesure 20.10 du Projet d'agglomération de 2ème génération (PA2) engage notre Commune à réaliser des itinéraires prévus spécialement pour les piétons et les cyclistes dans ce secteur, tout en lui permettant d'obtenir une subvention à hauteur de 50% par l'Agglomération de Fribourg.

Dans le cadre de cette mesure, il est prévu :

- de créer une bande cyclable le long de la route André-Piller ;
- de réaliser un trottoir traversant à l'embouchure de l'Allée Paul-Cantonneau ;
- de réaliser un cheminement pour les piétons entre l'entreprise Translait et les entreprises de la route André-Piller 33.

Il est aussi prévu de créer un tronçon de trottoir entre le sentier du Bleuét jusqu'au bâtiment Givimed, le long de la route André-Piller. Le chemin du Tiguellet sera également élargi, là où ce sera possible.

Deux nouveaux passages pour piétons seront créés à l'intersection de la route André-Piller avec la route Laurent-Butty.

Un abaissement de la vitesse sur la route Jo-Siffert avec la création de nouveaux passages pour piétons est à l'étude. Toutefois, cette réalisation dépendra des préavis favorables ou défavorables des différents services de l'Etat.

En conséquence, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 27 mai 2019 un crédit d'investissement de CHF 400'000 pour la mesure de l'Agglo 20.10 Voies de mobilité douce secteur Jo-Siffert, à savoir la réalisation d'itinéraires de mobilité douce dans la zone industrielle entre les routes Jo-Siffert et Château-d'Affry. Ce montant sera garanti à 50%, soit CHF 200'000, par l'Agglomération de Fribourg. Quant au solde de CHF 200'000, il sera financé par la Commune de Givisiez qui contractera un emprunt bancaire de CHF 200'000. Celui-ci grèvera les comptes de fonctionnement d'un amortissement de 4% (CHF 8'000) et d'un intérêt de 1% (CHF 2'000).

Mesure de l'Agglo 22.11

Voies de mobilité douce secteur Colline

Aménagement d'un itinéraire de mobilité douce entre le quartier du Jura et la nouvelle gare

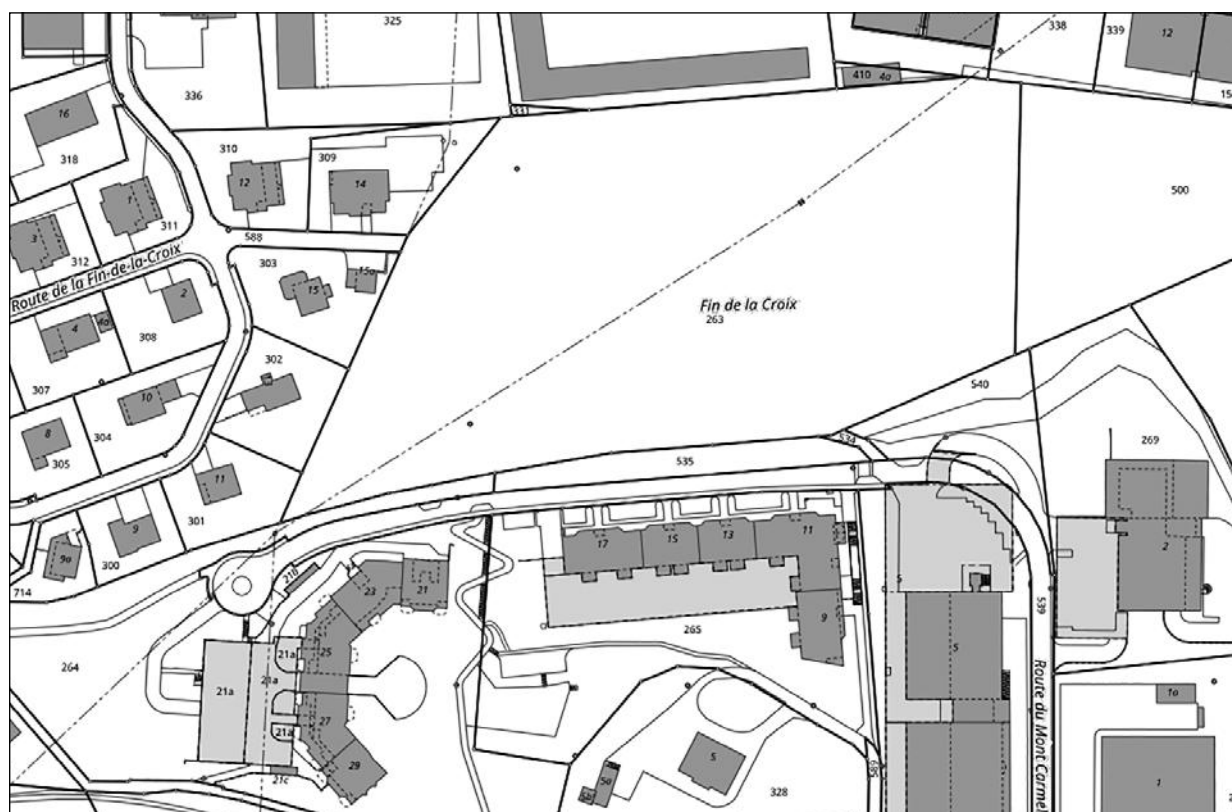
Avec la mise en service de la nouvelle gare ferroviaire de Givisiez en décembre prochain et la planification de la gare routière prévue en 2023, il devient nécessaire d'aménager une liaison directe pour les piétons et les cyclistes venant des routes du Jura et de la Chassotte pour prendre le train à la nouvelle gare, dans le quartier des Taconnets.

En effet, les routes de la Chassotte et de Bel-faux sont déjà surchargées par le trafic automobile et il n'est guère possible d'y aménager des bandes cyclables.

La mesure 22.11 du Projet d'agglomération de 2ème génération (PA2) engage notre Commune à réaliser cet itinéraire entre le quartier du Jura et la nouvelle gare, tout en lui permettant d'obtenir une subvention à hauteur de 50% par l'Agglomération de Fribourg.

Dans le cadre de cette mesure, il est prévu de créer un itinéraire mixte piétons-vélos entre les routes du Mont-Carmel et de la Fin-de-la-Croix.

En conséquence, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 27 mai 2019 un crédit d'investissement de CHF 343'000 pour la mesure de l'Agglo 22.11 Voies de mobilité douce secteur Colline, à savoir l'aménagement d'un itinéraire de mobilité douce entre le quartier du Jura et la nouvelle gare. Ce montant sera garanti à 50%, soit CHF 171'500, par l'Agglomération de Fribourg. Quant au solde de CHF 171'500, il sera financé par la Commune de Givisiez qui contractera un emprunt bancaire de CHF 171'500. Celui-ci grèvera les comptes de fonctionnement d'un amortissement de 4% (CHF 6'860) et d'un intérêt de 1% (CHF 1'715).



Mesure de l'Agglo 23.01

Aménagement d'abris-vélos à la gare

En date du 22 mai 2017, l'Assemblée communale octroyait un crédit d'investissement de CHF 4'500'000 pour le financement d'une passerelle de mobilité douce permettant le franchissement des voies de chemin de fer de la nouvelle gare de Givisiez. Les travaux ont commencé et la passerelle sera en exploitation en décembre 2019.

En lien avec cet ouvrage, il appartient à la Commune de mettre à disposition des cyclistes se rendant à la gare des abris pour 50 vélos. Cet aménagement correspond à la mesure 23.01 du Projet d'agglomération de 2ème génération (PA2), subventionnée à hauteur de 50% par l'Agglomération de Fribourg.

Ces abris-vélos seront équipés pour la sécurité et contre les intempéries. Ils sont nécessaires car ils permettront un report modal en faveur de la mobilité douce, contribuant ainsi à désengorger les routes du trafic individuel motorisé.

Environ 20 places pour vélos sont prévues au nord de la passerelle, côté route du Tir-Fédéral. Au sud, environ 30 places seront disposées sous la passerelle, côté route des Taconnets.

En conséquence, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 27 mai 2019 un crédit d'investissement de CHF 90'000 pour la mesure de l'Agglo 23.01 Aménagement d'abris-vélos à la gare. Ce montant sera garanti à 50% par l'Agglomération de Fribourg. Quant au solde de CHF 45'000, il sera financé par les liquidités de la Commune.



Crédit d'étude pour la nouvelle école

Avec l'évolution démographique de ces dernières années, notre Commune est passée de 1'892 habitants en 2000 à près de 3'200 cette année. Cette augmentation s'accompagne de besoins toujours plus grands en termes d'infrastructures et l'éducation n'échappe pas à cette tendance.

- de la 1H à la 2H : 4 classes réparties dans le bâtiment 12
- de la 3H à la 8H : 13 classes réparties dans les bâtiments 78 et 92 du centre scolaire, ainsi qu'au Centre paroissial

Actuellement, il manque déjà deux salles de classes. Afin de pallier ce manque, la Paroisse de Givisiez/Granges-Paccot a gracieusement accepté de louer deux salles situées au Centre paroissial, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020.

Depuis la rentrée scolaire 2018/2019, plus de 318 enfants fréquentent l'école à Givisiez. Ils sont répartis de la façon suivante :

Afin de résorber ce manque et préparer l'avenir, il ressort de plusieurs analyses effectuées que la solution réside dans la construction de nouveaux bâtiments scolaires abritant des salles de classes mais aussi des salles de sports, comme le demande la loi scolaire.

Argumentations

La population de Givisiez devrait sensiblement augmenter au cours des 20 prochaines années. Ceci entraînera par voie de conséquence, également, une augmentation de la demande en nouvelles salles de classes et salles de sports.

Les études menées par le Canton ainsi que par la Commune donnent pour Givisiez, à l'horizon 2030, une population entre 3'600 et 5'160 habitants. Au vu des projets de construction connus à ce jour sur le territoire communal, la valeur la plus plausible se situe à 4'600 habitants. Avec ce dernier chiffre moyen, il en résulte que le besoin en classe est important, comme résumé dans le tableau ci-dessous.

		2018	Estimation en 2030
Population		3'178	4'600
Nombre d'élèves légaux	Ecole enfantine (1H-2H)	84	119
	Ecole primaire (3H-8H)	255	331
	Total (1H-8H)	339	450
Nombre de classes	Ecole enfantine (1H-2H)	4	6
	Ecole primaire (3H-8H)	11+2	16
	Total (1H-8H)	15+2	22

Majoration du nombre d'élèves de 3% afin d'obtenir le nombre d'élèves légaux, utile pour calculer le nombre de classes à prévoir. Cette majoration permet d'inclure les élèves comptant triples (enfants en difficulté). Ce pourcentage correspond aux années scolaires de 2017/2018 et 2018/2019.

Crédit d'étude pour la nouvelle école (suite)

En conséquence, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 27 mai 2019 un crédit d'étude de CHF 350'000 pour la construction d'une nouvelle école.

Ce montant sera financé par un emprunt bancaire de CHF 350'000. Celui-ci grèvera les comptes de fonctionnement d'un amortissement de 15 % (CHF 52'500) et d'un intérêt de 1 % (CHF 3'500).

Vous trouverez un rapport détaillé, contenant également des tableaux explicatifs, sur le site www.givisiez.ch, dans la rubrique Quoi de neuf ? Il est également disponible à l'Administration communale.



Désignation de l'organe de révision

Depuis 2013, la révision des comptes de la Commune de Givisiez est confiée à la société Multifiduciaire SA, à Fribourg. Celle-ci a encore révisé les comptes 2018.

L'art. 98 al. 2 de la Loi sur les communes prescrivant que la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs, il y a lieu de choisir un nouveau partenaire pour les comptes des années 2019 et suivantes.

Comme prévu à l'art. 97 al. 1 de la Loi sur les communes, la Commission financière émettra une proposition de désignation de l'organe de révision pour les comptes 2019 à 2021 lors de l'Assemblée communale du 27 mai 2019.

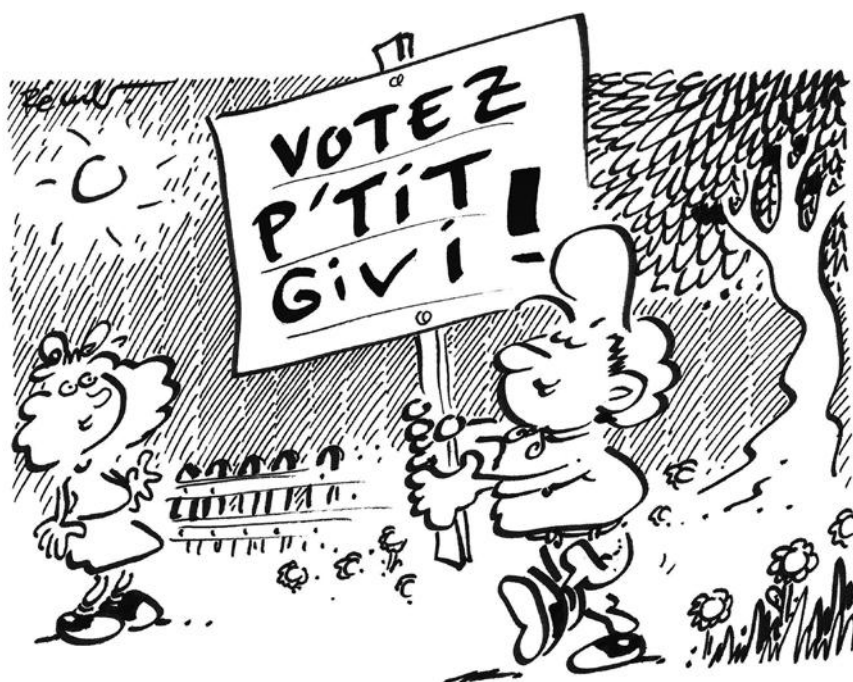


Election d'un/-e membre à la Commission financière

Elu par l'Assemblée communale du 23 mai 1996, M. Jean-Paul Piccand a présenté sa démission au Conseil communal à fin 2018. M. Piccand aura siégé durant 23 ans au sein de cette importante Commission.

Nous adressons nos remerciements à M. Piccand pour son engagement et son implication au service de la Commune.

Il appartiendra à l'Assemblée communale du 27 mai 2019 d'élire un/-e membre au sein de la Commission financière.



Election d'un/-e Conseiller/-ère d'Agglomération

Afin de repourvoir le siège laissé vacant suite à la démission de Mme Eva Berclaz, il appartient à l'Assemblée communale du 27 mai 2019 d'élire un membre au sein du Conseil d'Agglomération.



Règlement scolaire

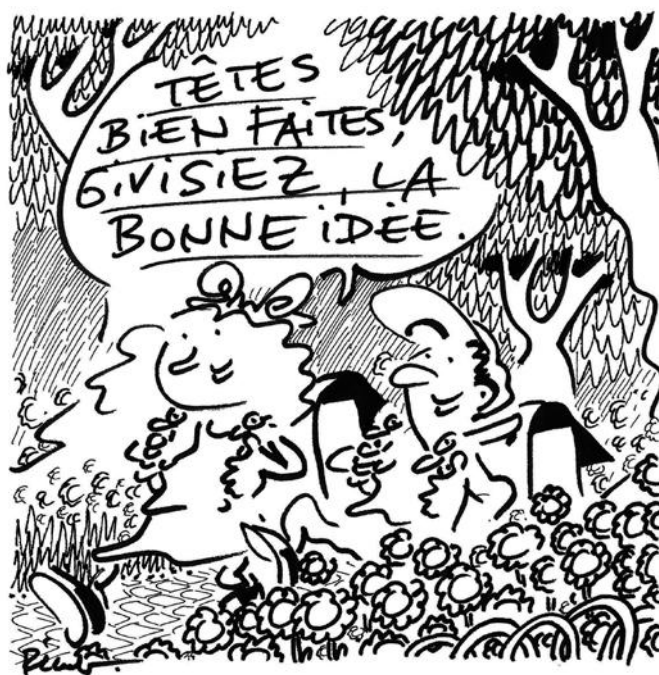
La nouvelle loi scolaire (LS) est entrée en vigueur le 1er août 2015 et son règlement d'application (RLS) le 1er août 2016.

Les principales modifications induites par la nouvelle loi concernent la suppression de la Commission scolaire et l'introduction d'un Conseil des parents.

Le règlement qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée communale du 27 mai prochain s'inspire en partie du règlement-type suggéré par les services cantonaux et a été adapté en fonction des spécificités de la Commune. Il a été soumis à l'examen préalable des services cantonaux et n'a appelé aucune remarque de leur part.

Par conséquent, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale du 27 mai 2019 d'adopter le nouveau règlement scolaire.

Le règlement ne figure pas dans le présent Message. Il peut être consulté et téléchargé sur le site www.givisiez.ch, dans la rubrique Quoi de neuf ? Il est également disponible à l'Administration communale.



Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE), l'Etat a confié à la Direction de la Santé et des Affaires Sociales (DSAS), plus particulièrement au Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ), la tâche de délivrer les autorisations d'accueil et de surveillance des structures. Afin d'assurer la qualité de la prise en charge, la DSAS a également émis des directives et des recommandations (art. 7 ch. 3 LStE).

En qualité de support juridique de l'Accueil extrascolaire, la Commune de Givisiez doit établir un règlement de portée générale ainsi qu'un règlement d'application. Ainsi, le Conseil communal vous soumet, lors de l'Assemblée communale du 27 mai prochain, son projet de règlement de portée générale. S'il est accepté, le Conseil communal établira le règlement d'application dont l'adoption sera de sa propre compétence.

Le règlement qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée communale du 27 mai prochain s'inspire en partie du règlement-type suggéré par les services cantonaux et a été adapté en fonction des spécificités de la Commune. Il a été soumis à l'examen préalable des services cantonaux et n'a appelé aucune remarque de leur part.

Ainsi, l'adoption de ce règlement permettra d'ancrer durablement dans la législation communale les principes généraux qui assurent déjà aujourd'hui la bonne marche de l'Accueil extrascolaire de Givisiez.

Par conséquent, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale du 27 mai 2019 d'adopter le nouveau règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES).

Le règlement ne figure pas dans le présent Message. Il peut être consulté et téléchargé sur le site www.givisiez.ch, dans la rubrique Quoi de neuf ? Il est également disponible à l'Administration communale.

Participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

La loi du 19 décembre 2014 sur la médecine dentaire scolaire (LMDS) est entrée en vigueur le 1er août 2016 et remplace l'ancienne loi du 27 septembre 1990 sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires. Elle s'applique aux enfants en âge de scolarité obligatoire.

L'article 14 LMDS prévoit que les communes mettent à la charge des représentants légaux tout ou partie des coûts des contrôles et des soins prodigués par le service dentaire scolaire, sous réserve d'une participation financière au sens de l'article 15.

Selon l'article 15 LMDS, les communes participent aux coûts des contrôles et des soins en faveur des élèves qui se trouvent dans une situation économique modeste. Un règlement communal de portée générale en fixe les modalités.

Enfin, en vertu de la jurisprudence du Tribunal cantonal, les communes ne peuvent plus se limiter à ne subventionner que les contrôles et les traitements fournis par le Service dentaire scolaire (SDS), mais doivent également subventionner ceux fournis par les dentistes privés.

Le règlement qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée communale du 27 mai prochain s'inspire fortement du règlement-type suggéré par les services cantonaux et a été adapté en fonction des spécificités de la Commune. Il a été soumis à l'examen préalable des services cantonaux et n'a appelé aucune remarque de leur part.

Le calcul de la subvention communale se base sur le revenu net des parents (code 4.91 de la taxation fiscale) ainsi que sur le nombre d'enfants.

Par conséquent, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale du 27 mai 2019 d'adopter le nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires.

Le règlement ne figure pas dans le présent Message. Il peut être consulté et téléchargé sur le site www.givisiez.ch, dans la rubrique Quoi de neuf ? Il est également disponible à l'Administration communale.



Fusion du Grand Fribourg



Rencontre avec la population

Le Conseil communal vous invite à participer au

Forum de discussion

consacré à la Fusion du Grand Fribourg

- Quelles opportunités et quels risques pour Givisiez ?
- Quelles sont vos attentes et vos interrogations ?

Cette rencontre aura lieu le

**mardi 21 mai 2019 à 19h00,
au Rural, route du Château-d’Affry 30**

en présence des représentants de Givisiez à l’Assemblée constitutive :

- Monsieur Gilles de Reyff
- Monsieur Eric Mennel
- Monsieur Bernard Pochon

La Fusion se discute maintenant !

Cette soirée est l’occasion de partager vos idées, vos avis, vos envies et vos interrogations.

Soyez nombreuses et nombreux à y participer !

Le Conseil communal

Changement au Conseil communal

Comme vous avez pu en prendre connaissance sur le site internet ainsi qu'au pilier public, le Conseil communal a enregistré le 25 février dernier la démission de Mme Eva Berclaz, pour des raisons de santé.

Nous exprimons à Mme Berclaz notre vive reconnaissance pour son investissement au service de la collectivité durant plus de 18 ans et lui adressons nos meilleurs vœux afin qu'elle recouvre au plus vite une très bonne santé.

Afin de repourvoir le siège laissé vacant, le dernier des « viennent-ensuite » de la liste « Entente communale », M. Hansjürg Rutschi, a été proclamé élu par le Conseil communal et est entré en fonction le 25 mars 2019 après son assermentation par le Préfet de la Sarine. Nous le félicitons et lui souhaitons une fructueuse activité dans la collégialité et la collaboration, pour le bien de la commune, de sa population et de ses entreprises.



Lors de sa séance du 25 mars 2019, le Conseil communal s'est reconstitué de la manière suivante :

1	Vladimir Colella Syndic	Route du Mont-Carmel 9 Tél. : 078 793 46 65 v.colella@givisiez.ch	Administration, Relations extérieures, Economie et Finances <i>(suppl. : Gilles de Reyff)</i>
2	Gilles de Reyff Vice-Syndic	Route André-Piller 7 Tél. : 079 350 99 66 g.dereyff@givisiez.ch	Enseignement et formation, Sports et Affaires culturelles <i>(suppl. : Hervé Schuwey)</i>
3	Damiano Lepori	Place d'Affry 7 Tél. : 079 859 75 68 d.lepori@givisiez.ch	Action sociale, Petite enfance et Naturalisations <i>(suppl. : Suzanne Schwegler)</i>
4	Stéphane Pilauer	Allée Le Corbusier 6 Tél. : 076 680 63 43 s.pilauer@givisiez.ch	Patrimoine communal, Forêts, Energie et Environnement <i>(suppl. : Damiano Lepori)</i>
5	Hansjürg Rutschi	Route du Château-d'Affry 3 Tél. : 079 240 75 68 h.rutschi@givisiez.ch	Eaux, Endiguement et Mobilité <i>(suppl. : Stéphane Pilauer)</i>
6	Hervé Schuwey	Route de la Faye 21b Tél. : 079 395 30 50 h.schuwey@givisiez.ch	Services communaux et Ordre public <i>(suppl. : Hansjürg Rutschi)</i>
7	Suzanne Schwegler	Route du Château-d'Affry 38a Tél. : 079 460 22 90 s.schwegler@givisiez.ch	Urbanisme, <i>(suppl. : Vladimir Colella)</i>

Enquête sur les besoins en places d'accueil préscolaire et extrascolaire

Conformément aux exigences de la Loi cantonale sur les structures d'accueil extrafamilial (LStE), la Commune de Givisiez a procédé à sa deuxième enquête sur les besoins des familles en places d'accueil extrafamilial de jour, après celle réalisée en 2016. Le questionnaire utilisé dans cette enquête a été mis à disposition par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).

En février dernier, le questionnaire a été envoyé aux 325 parents d'enfants âgés de 0 à 12 ans. 109 foyers ont pris la peine de se pencher sur les sept pages de cette enquête. Qu'ils en soient ici remerciés. Le taux de participation se monte à 33.54%.

Les résultats de cette enquête sont disponibles sur le site www.givisiez.ch, ainsi qu'à l'Administration communale.



Assainissement du bruit routier

De 2011 à 2015, la Commune de Givisiez a actualisé son cadastre du bruit des routes communales, en analysant les 4'250 m de tronçons routiers communaux concernés, à savoir la route de la Chassotte, la route Jo-Siffert, la route du Tir-Fédéral, la route des Taconnets et la route du Château-d'Affry. Il ressort de cette analyse que seul le tronçon de la route de la Chassotte, soit 580 m, dépasse les valeurs limites d'immissions (VLI) sur les façades les plus exposées au bruit routier. Ce tronçon routier doit faire l'objet d'une étude d'assainissement du bruit, dont un des objectifs est de prendre les mesures proportionnées requises de protection des riverains contre le bruit dû au trafic routier.



Dans ce cadre, un revêtement phono-absorbant sera posé sur la Route de la Chassotte, ceci de manière à réduire les immissions sonores à la source. La pose du revêtement est prévue en 2020. Outre l'avantage de limiter le bruit de manière uniforme sur l'ensemble des objets exposés, cette dernière mesure a un impact paysager minimal, voire nul.

Pour les bâtiments présentant des dépassements résiduels des VLI après la mise en œuvre de la mesure à la source, la construction de parois antibruit a été étudiée. Selon les conclusions de l'étude d'assainissement, ces parois sont techniquement non réalisables ou disproportionnées, leur implantation étant difficile, voire impossible en raison notamment de la proximité de la route ou des lignes à haute tension ainsi que du caractère de la zone.

Lorsque les mesures à la source et sur le chemin de propagation du bruit (parois antibruit) ne sont pas réalisables, se révèlent insuffisantes ou entraîneraient des frais disproportionnés et que les VLI restent dépassées, il convient alors de demander des allègements (dérogation au respect de la VLI). Concrètement, les bâtiments touchés par ces dépassements au droit de la route de la Chassotte feront l'objet d'une décision cantonale d'allègement de l'obligation d'assainir.

La décision d'assainissement, c'est-à-dire la procédure permettant de faire approuver la mesure retenue et l'octroi des demandes d'allègement, est actuellement en cours et sera publiée d'ici l'automne 2019 par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC). La direction adressera également un courrier aux propriétaires concernés par une demande d'allègement. Le projet de décision paraîtra dans la Feuille Officielle.

Enfin, comme vous avez pu le constater, les travaux de renouvellement de la chaussée sur la route cantonale Givisiez – Villars-sur-Glâne, secteur Escale – A12, côté Alpes (tronçon anciennement appelé «semi-autoroute») n'ont pu avoir lieu en 2018. Le Service des ponts et chaussées a planifié cette intervention en principe d'ici l'été 2019.

Fermetures de l'Administration communale durant l'année 2019

Durant l'année 2019, l'Administration communale sera fermée

du vendredi 26 juillet 2019 à 16h au lundi 5 août 2019 à 13h30

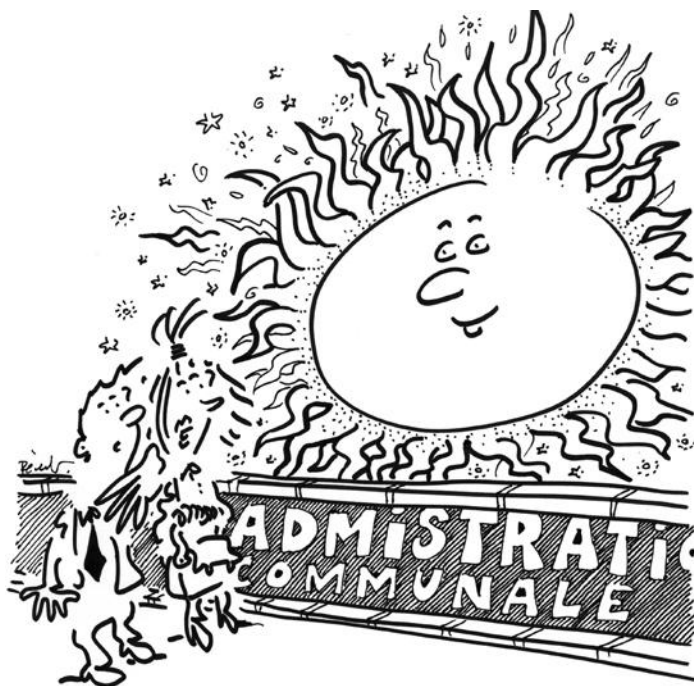
et

du vendredi 20 décembre 2019 à 16h au lundi 6 janvier 2020 à 13h30

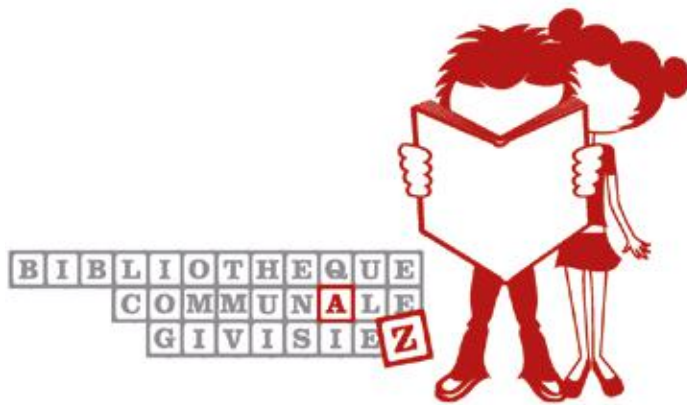
Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

A l'exception des fermetures précitées, l'Administration communale est à votre disposition selon l'horaire suivant :

lundi	de 13h30 à 17h
mardi	de 13h30 à 18h30
mercredi	de 13h30 à 17h
jeudi	de 13h30 à 17h
vendredi	de 13h30 à 16h



Du côté de la Bibliothèque



Afin de répondre aux demandes de nos lecteurs et de rester à la page, la Bibliothèque communale, située au Rural, renouvelle régulièrement son stock.

Ainsi, en 2018, 611 nouveaux livres ont été acquis, dont 172 titres pour adolescents, 305 titres pour enfants et, enfin, 134 titres pour adultes. Durant l'année, 18'451 livres ont été empruntés !

Le rapport d'activités 2018 détaillé est consultable sur le site www.givisiez.ch. Vous y constaterez notamment que le fonds de la bibliothèque contient plus de 600 mangas, lecture fort appréciée de la jeunesse.

L'année 2018 a en outre été marquée par le 30ème anniversaire de la Bibliothèque. A cette occasion, un concours de photos, « Tu t'es vu quand tu lis ? », a été organisé. Toutes les photos ont été affichées à l'entrée de la Bibliothèque, et les meilleures récompensées par un jury.

Découvrez les « Coups de cœur 2018-2019 » de la Bibliothèque sur le site

<https://biblio.givisiez.ch>

En plus du large choix offert par la Bibliothèque communale, n'oubliez pas de faire un tour dans l'ancienne cabine téléphonique de la Place d'Affry, devenue « Le Livre sur la Place ».

Chacun peut y prendre un livre (ou plusieurs) ou venir en déposer, au détour d'une promenade ou en attendant les transports publics.



Distribution d'eau potable

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

Conformément à l'article 5 ordonnance du Département Fédéral de l'Intérieur (DFI) en vigueur depuis le 23 novembre 2005, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année.

En 2018, environ 315'000 mètres cube d'eau potable ont été fournis au réseau de la commune par « le consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)».

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau provenant du CEFREN :

- En 2018, l'eau fournie par le CEFREN à la commune de Givisiez provenait à environ 30% du lac de la Gruyère et à environ 70% des sources de la Tuffière à Gibloux (zone Corpataux).

- La chaîne de traitement pour rendre l'eau du lac de la Gruyère potable se compose d'une pré-ozonation avec floculation, d'une filtration à l'aide de sable bicouche, d'une ozonation intermédiaire puis d'une filtration à l'aide de charbon actif et d'une désinfection finale au bioxyde de chlore.
- L'eau provenant des sources de la Tuffière subit un traitement préventif avec une installation UV (Ultraviolet).
- Au total, deux échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la commune durant l'année 2018.

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les plages de valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable :

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	26 degrés français	Assez dure
Teneur en nitrate	10 mg/L	La tolérance légale est de 40 mg/L

A noter encore que le site internet www.qualiteleeau.ch regroupe les informations sur la qualité de l'eau d'un grand nombre de communes de toute la Suisse, dont celles de votre commune.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de SINEF à Givisiez :

tél. : 026 350 11 60

Fax : 026 350 11 64

e-mail : info@sinef.ch

Dans le rétroviseur

Sauriez-vous dire à quel endroit cette photo a été prise, et à quelle période ?



Cette photo date de 1908.

Il s'agit du porche d'entrée de la Résidence Le Manoir, côté jardins, où se trouve désormais le nouveau bâtiment des Terrasses du Manoir.

Si vous avez des photos à faire partager, n'hésitez pas à les communiquer à l'Administration communale.

Vie sportive, culturelle et sociale



**CarteCulture
KulturLegi**
Communes du canton de Fribourg
Gemeinden des Kantons Fribourg

Votre passeport pour les loisirs à prix sympa !

Dépenser moins pour les concerts, les théâtres, les musées ou les cinémas, aujourd'hui, c'est possible !

Bénéficiez des réductions grâce à la CarteCulture !

Avec la CarteCulture les personnes à faibles revenus peuvent bénéficier de 30 à 70 % de réduction sur les offres culturelles, sportives et éducatives (cinémas, piscines, théâtres, concerts, manifestations sportives, etc.).

La CarteCulture est proposée par Caritas Fribourg. Elle est accessible à toutes les personnes à faible revenu vivant dans les communes partenaires. Votre commune en fait partie ! Les bénéficiaires de la CarteCulture peuvent profiter d'une large gamme d'offres réparties dans toute la Suisse. À Fribourg, par exemple, vous payez CHF 10.00 au lieu de CHF 17.00 pour le festival international du film, l'entrée au Musée d'Histoire naturelle est gratuite, vous avez 30 % de réduction sur l'abonnement annuel au journal La Gruyère, 40 % de réduction au Papiliorama, 40 % dans l'Alpamare Pfäffikon, 30 % dans la patinoire Saint-Léonard, des entrées gratuites au musée de la Gruyère... et beaucoup d'autres avantages !

La CarteCulture est gratuite. Plus d'informations sur : www.carteculture.ch/fribourg-et-region

Adoptez la CarteCulture :

 <p>QU'EST-CE QUE LA CarteCulture?</p> <p>La CarteCulture permet aux personnes avec des petits budgets de profiter de rabais entre 30% et 70% sur les offres culturelles, sportives ou de formation, les lieux et événements, piscines, théâtres, cours de langue, concerts, manifestations de jeunesse, etc.</p> <p>La CarteCulture est gratuite.</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI, JE COMMANDE LA CARTECULTURE</p> <p><small>Cette demande pour un nouveau passeport nécessite le paiement d'un droit.</small></p> <p>Nom: _____ Prénoms: _____ Adresse: _____ _____</p> <p>Date de naissance: _____ Téléphone: _____ E-mail: _____</p> <p><input type="checkbox"/> Je souhaite recevoir le nouveau passeport par e-mail</p> <p>Documents à joindre:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Photo d'identité récente (norme suisse) avec nom et prénom au verso de la photo2. Déclaration d'office d'une réduction de primes d'assurance maladie ou attestation d'une baisse ou absence de revenus (administration ou caisse de retraite) ou attestation de chômage récent. <p>Date: _____ Signature: _____</p> <p>Vous pouvez envoyer le formulaire à l'adresse suivante: Caritas Fribourg / CarteCulture, Rue de Morat 8 - 1700 Fribourg</p> <p>Inscription en ligne et informations: www.carteculture.ch/fribourg, 031 354 11 50 ou info@caritas-fr.ch</p>
	<p>CARITAS <small>Association Pro-social</small></p> <p>AGGLO <small>Association de communes</small></p> <p>Levati <small>Association de communes</small></p>

Veuillez envoyer ce formulaire dûment rempli ainsi qu'une photo à :

Caritas Fribourg
CarteCulture
Rue de Morat 8
1700 Fribourg

ou par e-mail à info@caritas-fr.ch



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FRIEBURGER

Décembre 1999, un ouragan dévastait nos forêts

Tour d'horizon 20 ans plus tard ...

Un désastre forestier nommé Lothar

Les 26 et 27 décembre 1999, la Suisse essayait un des pires ouragans de son histoire. En deux jours, plus de 1'400'000 m³ de bois ont été renversés dans le canton ou l'équivalent de 7'500 terrains de football. De mémoire de forestier, c'est le plus grand événement jamais vécu. Dans certaines régions, plus de 10 fois le volume de bois récolté annuellement s'est trouvé à terre en quelques heures. L'Europe entière a également été lourdement touchée, provoquant une chute massive du marché des bois.

Les arbres restants, au système racinaire souvent endommagé par les coups de vents successifs, sont affaiblis et subissent de plein fouet les affres du bostryche les années suivantes. La canicule de 2003 a encore porté un coup fatal à nombre d'épicéas et sapins. En réalité, nous aurons à déplorer le double du volume en dégâts, conséquence indirecte de la tempête. Lothar est une catastrophe forestière sans précédent économiquement parlant. Par contre, d'un point de vue strictement environnemental, la forêt se régénère seule. La tempête a bouleversé certaines fonctions forestières essentielles à notre bien-être. Il était important de rétablir ces services que sont la protection contre les dangers naturels, la production de bois ou encore la forêt comme espace de détente. En revanche, ces perturbations ont été favorables à la faune et la flore. Une multitude de nouvelles niches écologiques ont ainsi vu le jour sous forme de bois mort, d'arbres dépérissants et de clairières lumineuses riches en végétation.



Troglodyte mignon

Photo : A. Aebischer

Qu'en est-il 20 ans plus tard ?

Le Canton et la Confédération sont alors intervenus par la mise sur pied de programmes spéciaux en faveur de la reconstitution de nos forêts. Grâce aux moyens mis à disposition, les équipes et entreprises forestières ont fourni un travail remarquable. Il s'agissait de débiter les surfaces dévastées et d'entreprendre des travaux de plantation et de soins aux jeunes arbres venus spontanément. Ce fut un travail de longue haleine, notamment au niveau de la lutte contre l'envahissement de la ronce étouffant la forêt naissante.



Le résultat 20 ans plus tard est bluffant au point où on en oublierait parfois les profondes cicatrices laissées par l'ouragan. Certes, des arbres plus que centenaires, ont disparu mais la relève est bien présente. La forêt fribourgeoise s'est enrichie avec des espèces emblématiques telles que le chêne ou encore avec des arbres plus rares comme les noyers, cormiers et fruitiers sauvages.

Commémoration en 2019

Cette année, plusieurs manifestations seront organisées dans le but de partager avec la population fribourgeoise ce renouveau forestier mais aussi d'aborder des thématiques tels les changements climatiques et leurs incidences en forêt. En temps opportun, ces différents événements vous seront communiqués via notre site internet ou encore les médias.

Hauterive, janvier 2019

F. Schneider, chef du 1^{er} arrondissement forestier
Service des forêts et de la faune

Vie sportive, culturelle et sociale (suite)

10 & 11
MAI 2019
10-17h

20 ANS

DES LIGUES DE SANTÉ

Route Saint-Nicolas-de-Flüe 2, Fribourg

ateliers, conférences, animations
manger, bouger, se relaxer

liguessante-fr.ch

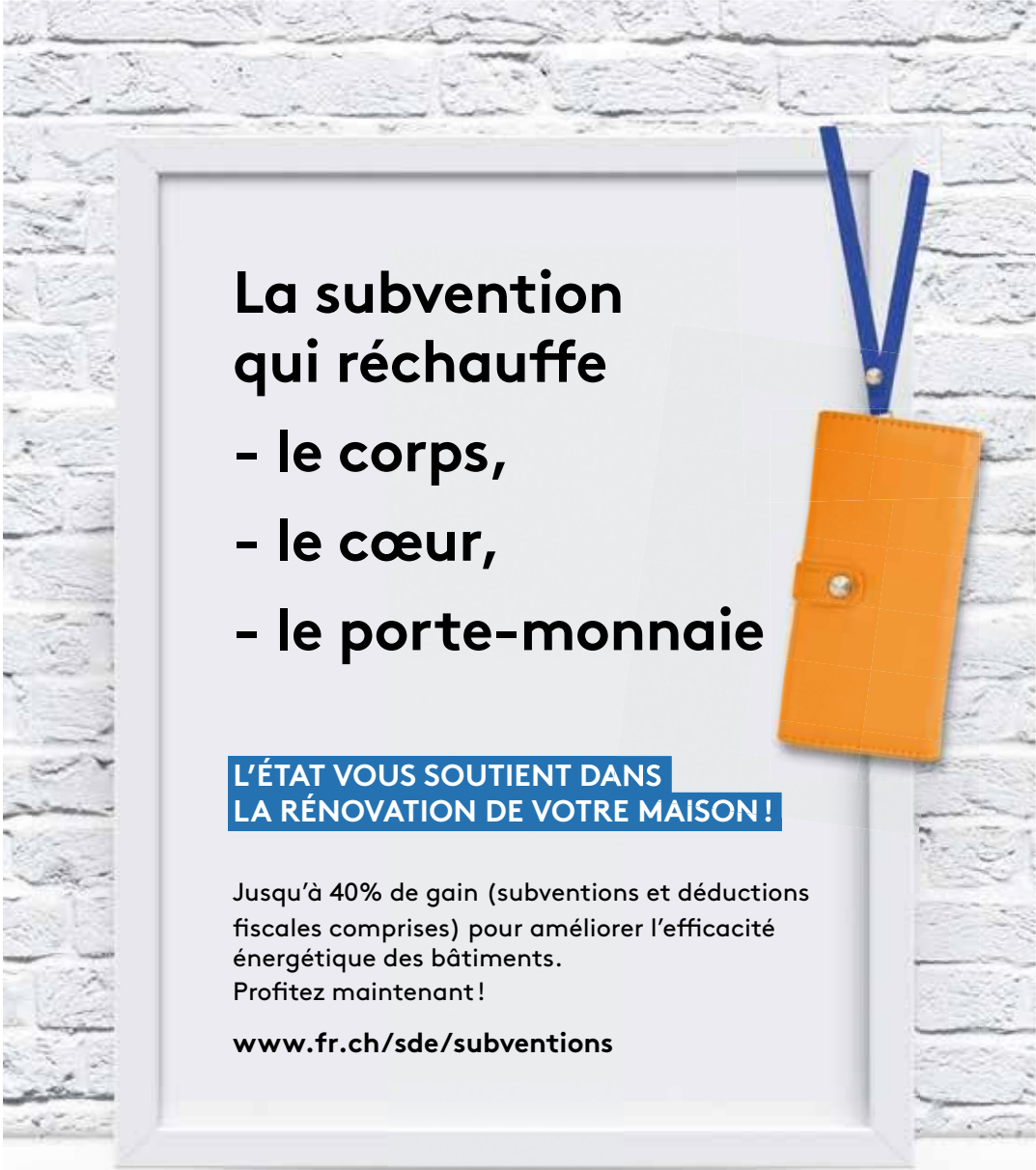
 les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

 ligue fribourgeoise contre le cancer
krebsliga freiburg

 diabète fribourgeoise
diabetes freiburg

 LIGUE PULMONAIRE FRIBOURGEOISE
LUNGENLIGA FREIBURG

 PePS
Fribourg Freiburg
Prévention & promotion de la santé
Prävention & Gesundheitsförderung



**La subvention
qui réchauffe**

- le corps,**
- le cœur,**
- le porte-monnaie**

**L'ÉTAT VOUS SOUTIENT DANS
LA RÉNOVATION DE VOTRE MAISON!**

Jusqu'à 40% de gain (subventions et déductions
fiscales comprises) pour améliorer l'efficacité
énergétique des bâtiments.
Profitez maintenant!

www.fr.ch/sde/subventions



Le Programme Bâtiments Fribourg

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'énergie SdE
Amt für Energie AfE



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Bienvenue dans les bois En forêt, le respect s'impose

Ce "Petit guide du savoir-faire en forêt" est un recueil de clins d'œil, pour que tout le monde trouve son bonheur en forêt.

Sans prise de bec et sans prise de tête!

De plus en plus de monde se croise dans les bois. Promeneurs, sportives, botanistes ou chasseuses d'images, chercheurs de champignons ou enseignants: les attentes de chacune et chacun varient beaucoup. C'est une source de conflits potentiels qui peuvent altérer la cohabitation entre usagers de la forêt et porter directement atteinte à cette dernière.

La forêt est un espace ouvert. A quelques réserves près, nous y avons toutes et tous librement accès. Mais nous devons nous y comporter comme des invités. La Communauté de travail pour la forêt (Afw-CTF) a donc élaboré un guide du savoir-vivre en forêt en dix commandements. Il ne pointe pas de doigt accusateur mais fournit une matière à penser joyeusement illustrée par Max Spring, célèbre illustrateur et caricaturiste bernois.

Ce petit manuel aborde la question des déchets, fait halte devant les chantiers de bûcheronnage, prévient des dangers guettant les promeneurs, appelle à la modération les adeptes des cueillettes. S'il aborde des thèmes aussi courants que celui des chiens en laisse, il s'aventure aussi vers des thèmes moins visibles, comme le respect du repos nocturne, rappelant que la quiétude qui règne en forêt dès le crépuscule est vitale pour de nombreuses espèces.

Vingt organisations, représentant des milieux et des intérêts très divers - de ForêtSuisse, Association des propriétaires forestiers, aux chasseurs, en passant par des organisations sportives ou de défense de l'environnement - ont élaboré ensemble le «Petit guide du savoir-vivre en forêt», ce qui en fait un modèle de partenariat d'autant plus respectable.

Le "Petit guide du savoir-faire en forêt" est consultable et téléchargeable sur le site www.waldknigge.ch. Vous pouvez également y commander autant d'exemplaires que vous souhaitez.

Pour plus d'infos sur la forêt :

www.foretsuisse.ch



Les uns les autres nous nous respecterons.



Ni traces ni déchets, nous ne laisserons.



Fruits et récoltes, point nous n'amasserons.

CONCEPTION

Commune de Givisiez

MISE EN PAGE

gem-s.info@bluewin.ch

IMPRESSION

media-f sa